ART. 6 N° 388

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 388

présenté par

M. Ray, M. Bazin, Mme Louwagie, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Descoeur, Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Dubois, M. Brigand, M. Seitlinger, Mme Valentin, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 6

ANNEXE

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer à la date :

« 1er septembre 2023 »

la date:

« 31 décembre 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement rédactionnel de cohérence avec les amendements de report de l'entrée en vigueur de la réforme au 31 décembre 2023. Il vise ainsi à modifier dans le rapport annexe la date de la hausse progressive de l'âge d'ouverture des droits.